

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits
de la personne du Manitoba

Volume 7 Numéro 9

Septembre 2007



L'ainé Art Shofley, M^{me} Janet Baldwin et M. Jerry Woods prennent part aux cérémonies.

Le 6^e rassemblement annuel du clan de l'ours rend hommage aux gardiens de la paix et aux guerriers

L'édition 2007 du rassemblement annuel du clan de l'ours s'est ouverte avec un défilé solennel et s'est conclue quatre jours plus tard avec une cérémonie du calumet honorant la mémoire des camarades morts au combat.

Le rassemblement du clan de l'ours rend hommage aux gardiens de la paix, policiers, pompiers, soldats et cadets des Forces canadiennes ainsi qu'aux autres fournisseurs de soins et premiers intervenants des Premières nations. Le président de la Commission des droits de la personne du Manitoba, M. Jerry Woods, était maître de cérémonie. Parmi les invités spéciaux se trouvait l'ancienne présidente de la Commission, M^{me} Janet Baldwin, qui a déclaré que c'était un honneur pour elle d'être invitée.

Le rassemblement du clan de l'ours découle du système de gouvernance traditionnel des Premières nations selon lequel sept clans étaient désignés afin de fournir du leadership et du soutien aux collectivités des Premières nations et d'assurer leur sécurité. Les membres du clan de l'ours sont des gardiens de la paix et des guerriers; ils sont aussi responsables des remèdes. Au fil des ans, les Premières nations ont commencé à accepter et à inclure les gardiens de la paix et les guerriers de la société canadienne.

Le défilé solennel de la première journée comprenait l'arrivée des membres autochtones et non autochtones des groupes auxquels on allait rendre hommage. La journée s'est poursuivie avec des spectacles de danse et de tambours, des présentations et un festin traditionnel, commandités par la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de Winnipeg.

La deuxième journée, consacrée aux femmes et aux enfants, a commencé par un défilé solennel des enfants. La troisième journée comprenait un service commémoratif au cours duquel les invités ont présenté des offrandes de nourriture au « feu sacré » en souvenir des membres familiaux et des amis décédés. Enfin, lors de la quatrième et dernière journée, on a gardé un moment de silence pour rendre hommage aux camarades morts au combat, puis on a procédé à une cérémonie du calumet en vue de préparer l'esprit des ours à leur hibernation.



M. Ken Anderson, policier autochtone, reçoit un prix pour services à la collectivité décerné par l'Association nationale des anciens combattants tochtones.

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Les droits en question par Jerry Woods, président Les exigences du leadership

Ce mois-ci, la Commission des droits de la personne du Manitoba, ainsi que de nombreux autres groupes et particuliers, se sont adressés à la Ville de Winnipeg au sujet des qualités que le nouveau chef de police devrait posséder. On a demandé au public de déterminer les normes, les compétences et les particularités qui devraient être prises en considération.

Je suis moi-même membre du clan de l'ours de la Couchiching First Nation. Selon la tradition autochtone, les membres du clan de l'ours sont les fournisseurs de soins et les gardiens de la paix. J'en fais mention parce qu'historiquement, dans les sociétés autochtones, l'accent était mis sur le maintien de la paix plutôt que sur l'application de la loi. Personnellement, je préfère la première option.

Au nom de la Commission, j'ai rapporté le message que nous avons reçu lors de nos consultations de quartier sur les communautés racialisées et les services policiers. Le message est clair : les gens veulent que les choses changent. Ils veulent trouver de nouvelles façons efficaces de créer un climat de confiance entre les policiers et eux. Ils veulent aussi que l'on reconnaisse le caractère unique des communautés. Beaucoup d'entre eux croient que ces changements peuvent être réalisés en revenant à l'esprit des services de police communautaires.

Nos consultations de quartier sont terminées, mais le projet de recherche sur les communautés racialisées et les services policiers ne l'est pas. Lors de la réunion à l'hôtel de ville, j'ai souligné l'importance d'incorporer le point de vue de la police dans cette étude. Nous avons ouvert la porte pour que le candidat choisi puisse participer directement au projet.

Durant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui s'est tenue en Ontario en mars dernier, on a annoncé la création d'un nouveau partenariat entre la Commission ontarienne des droits de la personne et le Service de police de la ville de Toronto. Cette annonce a été faite après l'achèvement d'un projet de la Commission qui consistait à solliciter le point de vue et les expériences des communautés racialisées, comme nous le faisons actuellement. Le chef de police de Toronto, M. Bill Blair a déclaré : « Si nous perdons la confiance des gens, nous perdons l'autorité morale et légale qui nous permet de veiller au maintien de l'ordre dans la ville. » Selon lui, rien n'est plus destructeur pour les relations avec les diverses communautés que l'image d'une police partielle.

Il est important que le candidat choisi respecte la diversité et possède l'expérience, la volonté et les compétences nécessaires en vue de promouvoir la prestation équitable des services policiers à toutes les communautés, en plus d'avoir fait ses preuves dans ce domaine. Le véritable leadership n'exige rien de moins.

La Commission presse le gouvernement du Canada de revoir sa position

La Commission des droits de la personne du Manitoba a demandé instamment au gouvernement du Canada de cesser de s'opposer à l'adoption du projet existant de déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'Organisation des Nations Unies.

La déclaration a été adoptée le 13 septembre 2007; 143 États membres ont voté en sa faveur, 11 se sont abstenus et quatre ont voté contre (l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis).

Dans une lettre au premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, le président de la Commission, M. Jerry Woods, a exprimé la déception de la Commission à l'égard du vote du Canada s'opposant à l'adoption de la déclaration. « Je suis encore plus préoccupé, écrit-il, par le fait qu'en demandant sans cesse la renégociation de la déclaration avant même que l'Assemblée générale ait la possibilité de voter sur celle-ci, les responsables canadiens compromettent l'adoption finale d'un instrument touchant le domaine des droits de la personne dont nous avons grandement besoin. »

Dans sa lettre envoyée au premier ministre, M. Woods indique que l'adoption du Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies était une étape importante en vue de créer une protection d'ensemble des droits des peuples autochtones, et représentait l'aboutissement de plus de 20 ans de consultations

internationales, dans lesquelles le Canada a joué un rôle important.

De plus, M. Woods établit une comparaison entre les peuples autochtones du monde et les peuples autochtones, inuit et métis du Canada. Ceux-ci sont confrontés à de la discrimination et à des violations de leurs droits de la personne. « Un grand nombre (de leurs membres) sont victimes d'une plus grande pauvreté et de pires conditions de vie que les Canadiens non autochtones, et sont beaucoup moins maîtres de leurs vies et de leurs terres », estime M. Woods.

Dans sa position officielle, le Canada a exprimé certaines préoccupations à l'égard des dispositions de la déclaration. Ottawa juge notamment qu'elles sont trop vastes et pourraient être interprétées de façon à constituer une menace pour les efforts existants à l'échelle nationale visant à atteindre un équilibre entre les revendications autochtones en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale, et les intérêts nationaux opposés.

La Commission croit que ces préoccupations ne sont pas valables, étant donné la nature et le contenu du projet de déclaration. Dans la lettre, il est précisé que « la déclaration est simplement un outil d'interprétation de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* des Nations Unies, telle qu'elle s'applique aux peuples autochtones. Ce n'est pas un document qui crée de nouveaux droits; il clarifie simplement des obligations que le Canada s'est déjà engagé à respecter.

La Commission canadienne des droits de la personne, la Commission ontarienne des droits de la personne, la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan et la Commission des droits de la personne de la Yukon sont du même avis que celle du Manitoba, et elles ont envoyé des lettres semblables au premier ministre du Canada.

Un nouveau commissaire qui a passé son enfance dans une réserve, au Zimbabwe

Comme la plupart des garçons de sa collectivité, située près de Gwanda, au Zimbabwe, Mzilikazi Ndlovu (Mzi) a appris beaucoup de compétences de survie, dont celles consistant à garder des troupeaux, à attraper des oiseaux en plein vol avec un lance-pierre, à faire des briques et à sculpter des outils à partir de branches d'arbres. M. Ndlovu a grandi dans la fiducia foncière de Matshetsheni, une collectivité en réserve où les divertissements consistaient à chanter a cappella et à se laisser glisser en bas d'une pente montagneuse sur une roche plate.

Il n'existait aucun système d'éducation officiel dans la réserve, mais les parents de Mzilikazi Ndlovu, dont le mode de vie dépendait d'une agriculture de subsistance, ont déployé tous les efforts pour envoyer leurs sept enfants dans les quelques écoles de la province de Matabeleland. Étant l'aîné, M. Ndlovu a été envoyé au Canada pour obtenir une éducation et trouver un emploi en vue d'aider sa famille financièrement.

Il a passé quatre ans à l'Université de Winnipeg et a poursuivi une formation générale avec majeure en sciences politiques. Il est devenu actif au sein de l'African Student Association dont il a été le vice-président pendant quatre ans. Pendant quelque temps, il a aussi géré le Telephone Centre, un organisme au sein du département des relations universitaires. Ce centre était conçu en vue d'amasser des fonds pour le programme de bourses de début d'études de l'association des anciens élèves. M. Ndlovu a personnellement recueilli 100 000 \$. Pendant son séjour à l'université, il a aussi joué un rôle actif dans la création de deux initiatives : la Food Bank et le programme Safe Walk.

De 1993 à 2005, Mzilikazi Ndlovu a produit et animé l'émission *The African Summit*, à l'antenne de CKUW, la station de radio communautaire de l'Université de Winnipeg. En plus d'aborder certains des thèmes sociaux et économiques les plus intéressants du monde en développement, *The African Summit* présentait aux auditeurs ce qui se fait de mieux dans la musique du monde.

Durant ses années à Winnipeg, Mzilikazi Ndlovu a travaillé à la pige avec bon nombre d'organisations, y compris la CBC, la Spence Neighborhood Association, la Ville de Winnipeg, la Society for Manitobans with Disabilities, la Société d'assurance publique du Manitoba, la Manitoba Métis Federation, la Manitoba Association for Rights and Liberties, Wellington West Capital, Affaires étrangères et Commerce international Canada, et l'Université de Winnipeg. Il travaille maintenant pour l'Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg.

Selon M. Ndlovu, la Commission peut et doit jouer un rôle majeur afin de trouver un moyen de rassembler les gens. Il est enthousiaste à l'idée de siéger au Conseil des commissaires et il croit que les principaux outils pour éliminer l'isolement et la discrimination raciale sont l'éducation, la compréhension, le respect, ainsi que la possibilité d'interagir, d'établir des rapports avec les autres et de travailler ensemble.

« Person's Day Breakfast » du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes
Le 18 octobre 2007, de 7 h 15 à 9 h
Centre des congrès de Winnipeg
Conférencière invitée : M^{me} Mary Eberts, avocate en matière de droits à l'égalité Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes au
453 1379